



Tikehau Financement Décarbonation

Tikehau Financement Décarbonation «TFD»
est un FCPR géré par Tikehau Investment Management,
exclusivement accessible au sein de contrats d'assurance-vie en Unité de Compte (UC).

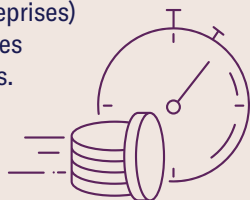
COMMUNICATION PUBLICITAIRE

DOCUMENT À DESTINATION DE CLIENTS INTERMÉDIÉS, REMIS EXCLUSIVEMENT PAR LEURS DISTRIBUTEURS

Ceci est une communication publicitaire relative au fonds TFD. Veuillez-vous référer à la documentation légale du fonds TFD (prospectus, DIC) mais également de votre contrat d'assurance-vie en UC auprès de votre assureur, et si nécessaire, contacter votre conseiller financier habituel avant de prendre toute décision finale d'investissement.

QU'EST-CE QUE LA DETTE PRIVÉE ?

- La dette privée est un financement alternatif au financement bancaire qui offre plus de flexibilité aux entreprises et qui permet de répondre à leurs besoins de croissance.
- Les besoins de ces entreprises sont divers et couvrent la croissance interne (organique), la croissance externe (acquisitions), ainsi que l'ouverture à de nouveaux marchés (à l'international par exemple).
- Les stratégies de dette privée visent généralement à investir dans des PME (Petites et Moyennes Entreprises) et ETI (Entreprises de Tailles Intermédiaires) non-côtées.



LE MARCHÉ DE LA DETTE PRIVÉE

1 600 milliards de dollars¹

Taille du marché en 2023

2 800 milliards de dollars²

Taille du marché estimée en 2028

Croissance durable des parts de marché des « prêteurs » alternatifs comme Tikehau Capital³ face aux banques,

qui représente **60 %** du marché des prêts aux PME/ETI⁴



1 Accéder au marché de la Dette Privée

Une classe d'actifs historiquement réservée aux investisseurs institutionnels. En réduisant le montant minimum d'investissement de Tikehau Financement Décarbonation et en le rendant éligible à l'assurance vie, le groupe Tikehau Capital⁵ s'efforce de rendre cette stratégie d'investissement accessible au plus grand nombre.

2 Accélérer la transition vers une économie décarbonée et contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris

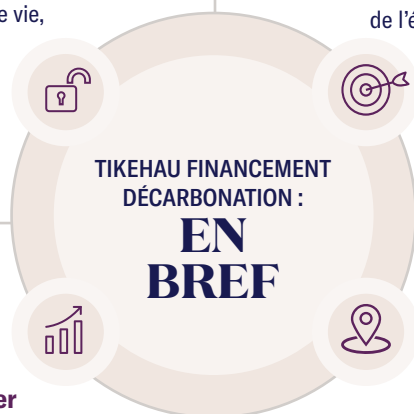
Nous visons à accompagner les sociétés contribuant à la décarbonation et à la croissance durable de l'économie, en leur offrant des solutions financières adaptées dans le but d'atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris.

4 Avoir pour objectif de bénéficier de rendements potentiels jugés attractifs

Le fonds devrait selon nous générer une performance régulière, offrant aux épargnants une visibilité potentielle sur la valeur de leur investissement, sur une base bimensuelle, grâce aux coupons courus payés par les entreprises du portefeuille⁶.

3 Investir dans un portefeuille avec un ancrage territorial fort

Développer un portefeuille de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) implantées localement, en France mais aussi au niveau européen.



Un glossaire est disponible à la fin du document.

¹ Source : Cambridge Associates, 2024.

² Source : Prequin, 2024.

³ À travers Tikehau Investment Management, principale société de gestion d'actifs du groupe Tikehau Capital.

⁴ Source : Prequin, T1 2022

⁵ Tikehau Financement Décarbonation est géré par Tikehau Investment Management, principale société de gestion d'actifs du groupe Tikehau Capital.

⁶ Tikehau Investment Management ou toute autre personne liée ne garantit pas que les prévisions macroéconomiques générales contenues dans le présent document se réaliseront, dans les délais prévus ou à tout moment.

Une expertise reconnue

18,8 Mds€

d'actifs sous gestion en Dette Privée

38

professionnels de l'investissement

0%

De perte sur les montants investis dans le cadre de la stratégie déployée pour ce fonds¹

1^{er}

prêteur européen sur le marché intermédiaire²

“

Notre expertise pionnière en Dette Privée nous permet d'identifier des transactions jugées de qualité en direct et d'offrir un couple risque / rendement considéré comme attractif. Nous disposons d'une équipe très expérimentée, comptant plus de 35³ professionnels capables de structurer et d'exécuter de nombreuses opérations de financement à travers l'Europe.

Cécile Mayer Lévi

Directrice de la Dette Privée



Source : Tikehau Investment Management au 31/03/2024. La performance passée ne préjuge pas de la performance future.

Une stratégie de décarbonation innovante

“

La stratégie de décarbonation, au cœur des transactions du fonds Tikehau Financement Décarbonation, offre aux entreprises l'opportunité d'aligner leur modèle d'affaires avec la transition écologique, tout en visant à renforcer leur résilience financière et à contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Vincent Lemaitre

Directeur de l'ESG⁴ pour la Dette Privée



FOCUS SUR NOTRE STRATÉGIE EN MATIÈRE DE DÉCARBONATION

PRÉ-INVESTISSEMENT



RÉCEPTION DU BILAN CARBONE INITIAL



SCIENCE
BASED
TARGETS

DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION

Définition du plan de décarbonation de la société via la méthodologie SBTi

POST-INVESTISSEMENT



REVUE ANNUELLE DES BILANS CARBONE

Ajustement des marges d'intérêts payés par la société, en fonction de l'atteinte ou de la non-atteinte de ses objectifs annuels de décarbonation



OBJECTIF ANNUEL ATTEINT

Marge abaissée jusqu'à
-10%
de son niveau initial



OBJECTIF ANNUEL NON-ATTEINT

Marge augmentée jusqu'à
+10%
de son niveau initial

L'atteinte des objectifs d'investissement n'est pas garantie.

ZOOM SUR SBTi

LANCEMENT DE L'INITIATIVE EN 2015

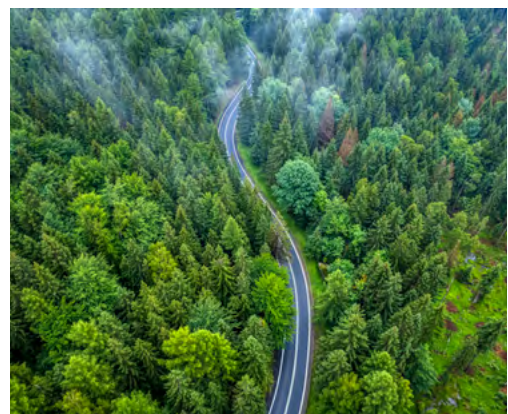
Collaboration entre plusieurs institutions telles que le Pacte Mondial des Nations Unies et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF).

BUT

Aligner le secteur privé avec les objectifs de l'Accord de Paris et accompagner les entreprises dans la réduction de leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), en faisant de leur transition vers une économie bas carbone un avantage compétitif.

APPLICATION AU FONDS

Les entreprises sélectionnées s'engagent sur une stratégie de décarbonation qui doit être validée par SBTi et qui sera suivie tout au long du financement par le biais de la production de bilans carbone annuels.



¹ La stratégie regroupe l'ensemble des fonds de direct lending gérés par Tikehau IM depuis le lancement de l'activité direct lending en 2007.

² Source : AlixPartners Mid-Market debt report S1 2023. Basé sur le nombre de transactions des 9 plus gros acteurs du marché intermédiaire des prêts directs.

³ Données au 31/12/2023.

⁴ ESG désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Les critères ESG permettent d'évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes.

Principaux termes du fonds

Nom du fonds	Tikehau Financement Décarbonation (« TFD »)
Objectif	Contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par les Accords de Paris en finançant des PME/ETI européennes
Géographie	Europe
Nombre d'investissements cible	Au moins 50 investissements
Société de gestion	Tikehau Investment Management
Structure juridique	FCPR
Valeur Liquidative	Bi-Mensuelle
Classification SFDR	Fonds faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (Article 8 SFDR)
Durée de placement recommandée	8 ans
Distributions	Pas de distributions, capitalisation des revenus du fonds
TRI Net investisseur cible ¹	5-6%
Frais de gestion	1,5% par an sur l'actif net
Commission de surperformance	12,5% du profit du fonds uniquement si une performance de [4%] est atteinte sur l'année et sur 5 ans glissants

Ces informations sont relatives au fonds Tikehau Financement Décarbonation et non à l'UC en elle-même, veuillez-vous référer à la documentation légale de celle-ci pour de plus amples informations concernant votre produit. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la souscription dans un produit ayant pour sous-jacent le fonds TFD n'octroie pas le statut d'investisseur du fonds TFD.

Ce tableau vise à présenter les principales caractéristiques du fonds et n'offre pas de ce fait une vue exhaustive et complète des informations relatives à son fonctionnement (stratégie d'investissement, coûts, frais etc.) qui sont disponibles dans sa documentation légale (prospectus, DIC).

Principaux risques du fonds

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL : Le capital n'est pas garanti. L'investisseur peut ne pas récupérer la valeur de son investissement initial.

RISQUE LIÉ À L'INVESTISSEMENT EN INSTRUMENTS DE DETTE : Une part significative des actifs du Fonds sera composée d'instruments de dette privée. Le remboursement de ces instruments pourra être subordonné à celui de dettes plus senior. Cette subordination augmente le risque de non-remboursement et/ou de diminution de valeur de la cible et donc de la participation détenue en portefeuille du Fonds.

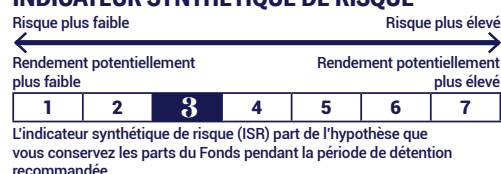
RISQUE DE CRÉDIT : Risque de crédit désigne la probabilité qu'un émetteur manque à son obligation de paiement du principal et/ou des intérêts d'un instrument. La solidité financière et la solvabilité d'un émetteur sont les principaux facteurs qui influencent le risque de crédit. En outre, l'absence ou l'inadéquation des garanties pour un instrument peut affecter son risque de crédit. Une dégradation générale des conditions du marché du crédit pourrait également avoir une influence négative sur la solvabilité d'un émetteur ou d'un emprunteur et, par voie de conséquence, sur le risque de crédit de celui-ci. Le risque de crédit d'un instrument peut changer au fil du temps. Bien qu'une position de premier rang dans la structure du capital d'un emprunteur ou d'un émetteur puisse offrir une certaine protection en ce qui concerne les investissements du Fonds dans des créances de premier rang, des pertes peuvent toujours se produire parce que la valeur de marché des créances de premier rang est affectée par la solvabilité des emprunteurs ou des émetteurs ou de leurs garants et par les conditions économiques générales et spécifiques du secteur. Un certain nombre d'autres investissements du Fonds peuvent être subordonnés à d'autres créances dans la structure du capital de l'émetteur. Dans la mesure où le Fonds investit dans des instruments de qualité inférieure (below investment grade), il sera exposé à un risque de crédit plus important qu'un fonds qui investit dans des instruments de qualité supérieure (investment grade). Les prix des instruments de qualité inférieure sont plus sensibles aux évolutions négatives, telles qu'une baisse des revenus de l'émetteur ou un ralentissement économique général, que des instruments de qualité supérieure. Les instruments de qualité inférieure sont essentiellement spéculatifs s'agissant de la qualité de l'émetteur à payer les intérêts et à rembourser le principal à l'échéance et comportent donc un risque de défaillance plus important.

RISQUE DE CONTREPARTIE : Le risque lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme dont la contrepartie ne tiendrait pas ses engagements peut entraîner une diminution de la Valeur Liquidative des Parts du Fonds.

RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ : Le risque en matière de durabilité est lié à la prise en compte d'une variété de risques dont la réalisation pourrait entraîner des pertes non anticipées susceptibles d'affecter la performance des investissements du Fonds et sa situation financière. Trois facteurs de risques semblent dominer en termes de probabilité et de matérialité s'ils se réalisent : (i) Risques environnementaux, qui comprennent la réalisation d'effets néfastes sur les organismes vivants et l'environnement par les effluents, les émissions, les déchets, l'épuisement des ressources, etc. résultant des activités d'une organisation. Les risques climatiques comprennent à la fois l'effet des activités d'une organisation sur le changement climatique et l'effet du changement climatique sur l'organisation elle-même. (ii) Risques sociaux, qui comprennent les risques liés à la santé et à la sécurité, les risques sociaux dans la chaîne d'approvisionnement, la gestion du climat social et le développement du capital humain, la gestion de la qualité et des risques liés à la sécurité des consommateurs, la gestion et la matérialité des controverses sociales/sociétales, la gestion des capacités d'innovation et du capital immatériel. (iii) Risques de gouvernance, qui désignent les risques liés à la gestion fonctionnelle d'une organisation, les risques réglementaires, la gestion et l'intégration de la durabilité dans la qualité de la stratégie de l'entreprise. Les lacunes en matière de gouvernance, par exemple la violation significative des accords internationaux, le non-respect des droits de l'homme, les problèmes de corruption, etc. se traduisent par des risques matériels de durabilité.

Pour une description complète et détaillée des risques associés à un investissement dans le fonds, veuillez consulter le prospectus du fonds, disponible sur demande auprès de la société de gestion. La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



¹ Il ne s'agit pas d'un objectif de rendement contractuel, mais d'une mesure indicative. Il n'y a aucune garantie que les objectifs d'investissement seront atteints. Veuillez-vous référer à la documentation légale du fonds pour obtenir des informations complètes sur les différentes parts, les conditions et le fonctionnement du fonds. Le TRI (taux de rendement interne) correspond au taux de rendement annuel moyen obtenu en prenant en compte à la fois les flux de trésorerie positifs et les flux de trésorerie négatifs sur la durée de l'investissement.

Glossaire

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la souscription dans un produit ayant pour sous-jacent le fonds TFD n'octroie pas le statut d'investisseur du fonds TFD.

ACCORD DE PARIS

L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21, la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Paris, France, le 12 décembre 2015. Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Son objectif primordial est de maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels ».

BILAN CARBONE

Le Bilan Carbone est une méthode mise au point par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'une entreprise, d'un produit ou d'un individu.

CROISSANCE INTERNE

La croissance interne – ou croissance organique – correspond au développement de l'entreprise par la mobilisation de ses ressources internes : son savoir-faire, ses compétences, ses ressources financières, etc. Elle se distingue de la croissance externe qui correspond à l'acquisition de structures existantes.

CROISSANCE EXTERNE

La croissance externe recouvre toutes les opérations menant au rapprochement de deux sociétés (fusion, acquisition, prise de participation, etc.).

DÉCARBONATION

correspond à l'ensemble des mesures permettant à un secteur d'économie, une entité – État, entreprise, – de réduire son empreinte carbone, c'est-à-dire ses émissions de gaz à effet de serre, dioxyde de carbone (CO₂) et méthane (CH₄) principalement, afin de limiter l'impact sur le climat.

DIRECT LENDING

Forme de prêt direct constituant une alternative au secteur bancaire. Ce type de prêt est généralement accordé aux petites et moyennes entreprises.

VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative (ou « VL ») d'un fonds correspond à la valeur de ses actifs nets. C'est le prix d'une part, compte non tenu des éventuels droits d'entrée ou de sortie.

Disclaimer

AVERTISSEMENT : Ce document (le « Document ») est destiné à des fins commerciales et de discussion uniquement et ne répond pas aux exigences légales concernant l'impartialité d'une analyse financière. Il a été établi par TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT SAS, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») en tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro d'agrément GP-07000006 (« TIM »), et/ou par ses affiliées (« Tikehau Capital »). Ce Document présente certaines informations concises relatives à Tikehau Financement Décarbonation, un fonds commun de placement à risques régi par les articles L. 214-28 et suivants du code monétaire et financier (« CMF ») agréé par l'AMF sous le numéro d'agrément FCR20230014 (le « Fonds »), et se qualifiant de fonds d'investissement alternatif au sens de la directive AIFM, 2011/61/EU, géré par TIM.

Ce Document et son contenu ne doivent pas être reproduits ni utilisés, en tout ou en partie, ni divulgués par ses Destinataires à une tierce personne autre qu'un conseil juridique, financier ou fiscal, sans le consentement écrit préalable de Tikehau Capital. Ces personnes seront soumises aux mêmes obligations de confidentialité prévues dans ce Document.

Les informations contenues dans le Document sont qualifiées dans leur intégralité par référence aux informations contenues dans le règlement du Fonds (le « Règlement »). Chaque Destinataire doit prendre connaissance des objectifs d'investissement, risques, frais et dépenses du ou des fonds d'investissement et doit examiner attentivement leurs documents constitutifs avant de prendre toute décision d'investissement. L'investissement dans des fonds privés implique divers facteurs de risque, notamment : la possibilité de perte totale du capital, les contraintes de liquidité et le manque de transparence. L'attention des Destinataires est attirée sur le fait que l'argent des souscripteurs du Fonds est bloqué pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de constitution du Fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévu par le Règlement. La durée de placement recommandée est de huit (8) ans. Le Fonds est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Chaque Destinataire doit prendre connaissance des facteurs de risques du Fonds décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.

Les informations contenues dans ce Document sont fournies exclusivement à titre d'information, et ne constituent pas une offre de souscription ou une sollicitation d'acquiescer des titres, options, parts de fonds ou tout autres produits ou services, ou une recommandation de réaliser un investissement ou une transaction. Il ne tient aucun compte des objectifs d'investissement ou des besoins financiers du Destinataire. Aucune action ne doit être entreprise ou écartée sur la base de ce Document.

Le présent Document ne constitue pas un conseil sur des questions juridiques, fiscales ou d'investissement. Les destinataires doivent donc se fier à leur propre examen de ces questions ou demander conseil. Avant d'effectuer tout investissement (nouveau ou continu), veuillez consulter un conseiller professionnel et/ou un conseiller en investissement. Toute décision d'investissement dans un fonds doit se fonder exclusivement après une revue attentive et précise de sa documentation et les conseils d'un professionnel, et non sur la base du présent Document.

La responsabilité de Tikehau Capital ne saurait être engagée par une décision prise sur la base de ce Document.

Les déclarations dans ce Document sont émises à compter de la date de ce Document, sauf indication contraire, et la transmission du Document n'implique pas que les informations qui y sont contenues sont exactes à compter de toute date ultérieure. Toutefois les informations réunies dans ce Document proviennent de sources dont Tikehau Capital a fait ses meilleurs efforts pour s'assurer de la fiabilité en tous ses aspects à compter de la date de ce Document ; de fait, il n'existe aucun élément dont l'omission pourrait affecter l'exactitude d'une déclaration, qu'elle soit fondée sur des faits ou sur une opinion. Certaines informations de nature économique ou de marché contenues dans ce Document proviennent de sources publiées par des tiers. Alors que ces sources sont considérées comme fiables, ni Tikehau Capital, ni les membres de l'équipe de gestion ne peuvent être tenus responsables quant à l'exactitude de ces informations. Toute déclaration contenue dans ce Document et faite dans le cadre d'une opinion et/ou d'une croyance, ainsi que toute prévision, ou déclaration relative aux attentes, concernant des futurs événements ou de la performance potentielle d'un fonds, représente seulement la propre évaluation de Tikehau Capital, et son interprétation des informations disponibles à compter de la date du présent Document. Les résultats des performances passées ne sont pas une indication des résultats futurs. En particulier, les résultats de performance se référant à une période de moins de douze mois ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs en raison de la courte période de comparaison. En raison de ces divers risques et incertitudes, les résultats réels peuvent différer considérablement de ceux reflétés dans ce Document.

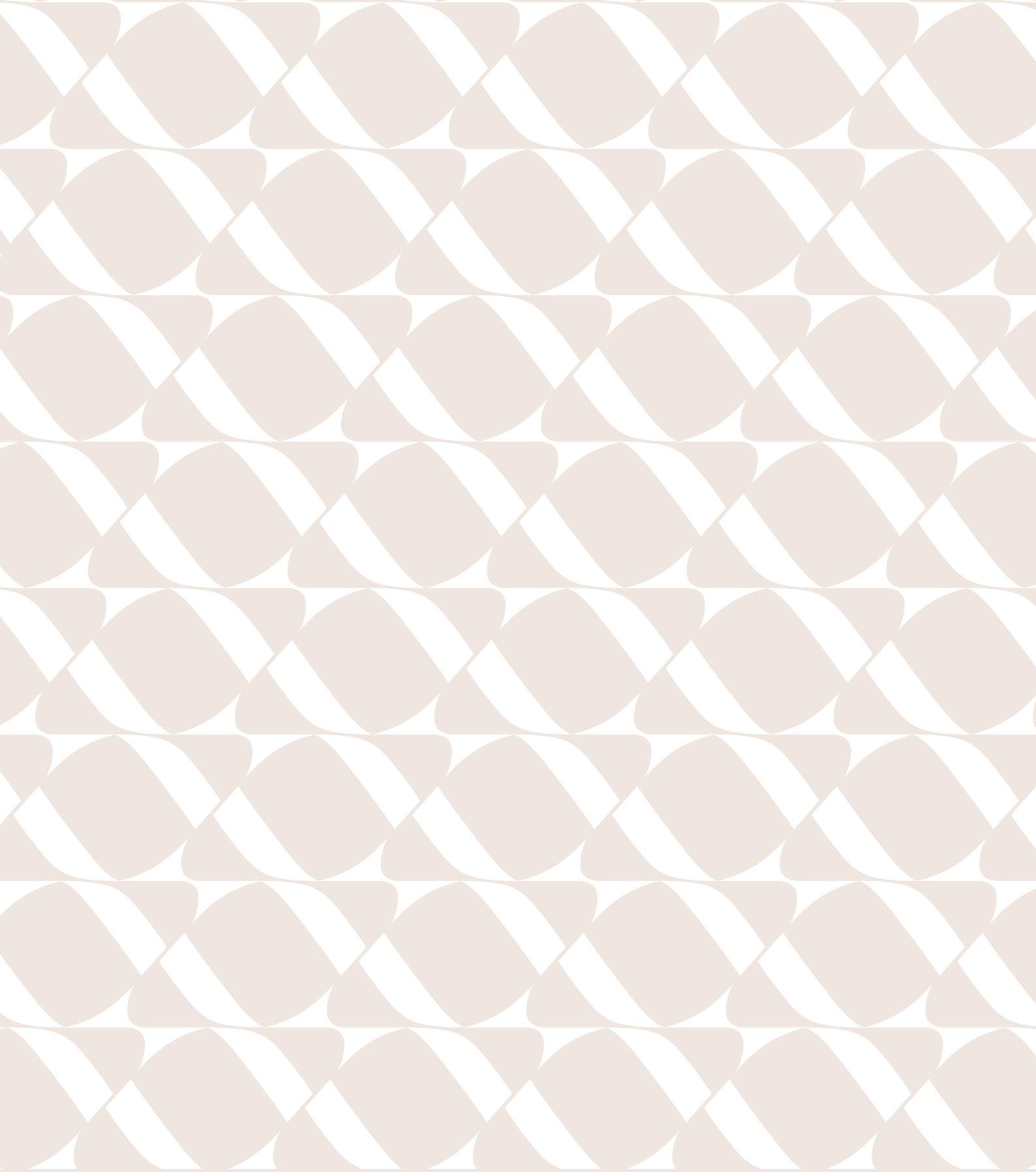
En outre, la valeur des investissements et des revenus qu'ils génèrent peut aussi bien baisser qu'augmenter, et il se peut que vous ne récupériez pas le montant initialement investi. Tout investissement à l'étranger peut être affecté par les taux de change.

La communication de tout document ou information concernant les fonds d'investissement gérés par Tikehau Capital peut être limitée ou restreinte dans certaines juridictions. Tikehau Capital est par ailleurs susceptible de cesser à tout moment la commercialisation du Fonds dans une juridiction donnée. Il n'est pas envisagé que le Document soit communiqué ou puisse être utilisé par toute personne ou entité, quelle que soit sa localisation, dans une juridiction ou un Etat où une telle communication ou un tel usage serait contraire à la réglementation applicable dans cet Etat ou cette juridiction. En prenant connaissance du Document, le destinataire, déclare et reconnaît qu'il est informé et s'engage à respecter toute loi et réglementation applicable liée aux fonds d'investissement mentionnés dans le présent Document et à la diffusion d'informations y afférentes.

Ce Document n'a fait l'objet d'aucune vérification ou approbation d'une autorité de tutelle.

Aucune des informations contenues dans le présent Document n'a été déposée auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission, d'un administrateur de valeurs mobilières en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'une juridiction américaine ou non américaine ou de toute autre autorité gouvernementale ou autoréglementée américaine ou non américaine. Aucune autorité gouvernementale ou autoréglementée de ce type ne se prononcera sur le bien-fondé ou l'adéquation des informations contenues dans le présent Document.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Tikehau Capital (Client-Service@tikehaucapital.com) ou consulter <https://www.tikehaucapital.com/>.



TK TIKEHAU
CAPITAL